

prendra un soin jaloux de la gloire de notre pauvreté ; elle ne permettra pas que les fumées de l'orgueil obscurcissent notre radieuse humilité ; elle gardera intacts parmi nous les liens de la charité et de la paix, en frappant de censures très sévères les dissidents. En sa présence, l'observation sainte et pure de l'Evangile fleurira continuellement et son parfum vivifiant ne pourra disparaître, même transitoirement."

"Voilà toute l'intention du Saint de Dieu dans le désir de cette recommandation. En voulant un protecteur de son Ordre pour les temps à venir, le Bienheureux donnait des preuves très saintes de sa prescience. (2 Cél., 1 p. c. 16 ; 3 Comp., c. 16.)

Donc "quelques années après cette vision, le Cardinal Hugolin, informé des mauvais traitements infligés aux frères dans la mission de 1219, manda le Saint pour le conduire à Honorius, successeur du feu Pape Innocent III. (1) Arrivé à Rome, François se rendit chez son ami. Il apportait avec lui une nouvelle Règle, composée sous l'inspiration de Jésus-Christ, "*Christo docente*." (3 Comp., ch. 16.)

"Le Cardinal imposa au Saint de l'accompagner le lendemain matin à la Cour pontificale, où il prêcherait devant le Pape et les Cardinaux, auxquels il recommandait son Ordre de tout son cœur. En vain le Bienheureux alléguant sa simplicité et son ignorance, s'excusa-t-il ; Hugolin ne voulut rien entendre : François dut le suivre à la Cour. (2)

"Le Pape Honorius et tous les Cardinaux l'accueillirent avec grande joie et dévotion, car ce qu'en disait la renommée brillait dans sa vie, frappait dans ses paroles et ne laissait aucune place à l'indévation.

"François avait appris de mémoire un discours soigneusement préparé. S'étant levé, la mémoire lui manquant, il oublia tout ce qu'il avait appris, en sorte qu'il ne pouvait rien dire (3) En toute

---

(1) Mort en 1216.

(2) "Qui imperavit B. Francisco, ut sequenti mane iret secum ad curiam, quia volebat quod ipse coram Domino Papa et Cardinalibus prædicaret atque suam religionem eis devotè et affectuosissime commendaret." (3 Comp., c. 61.)

(3) Ce discours si bien préparé avait dû être composé par le Cardinal qui tenait à ce que son Saint ami obtînt la faveur du Pape. On comprend que François, peu habitué à un langage relevé et tout différent du sien, n'ayant eu que peu de temps pour l'étudier, interdit devant un si noble auditoire ait oublié le sermon. Dieu, du reste, voulait lui-même donner des paroles à son fidèle Serviteur.